

Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 07

Réunion du :	Mardi 19 SEPTEMBRE 2023
Présidence :	M. Blaise SASSO
Secrétaire de séance :	M. Lucien MANGEMATIN
Délégué du CD :	M. Jean-Paul RUIZ
Présents :	MM. Jean Claude ALEXIS – Yvan MASSOLO – Bernard BIAVIA

FORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
 - Modifications
- Traitement des feuilles de match

CORRESPONDANCE

SIX FOURS LE BRUSC: Demande le report de son match U17D2 Poule B du 24.09.2023 c/ FC BELGENTIER en raison de la Coupe Gambardella programmée à cette date. La Commission dit match à jouer le 22.10.2023.

US ST MANDRIER : Demande le report de son match U17D1 du 24.09.2023 c/ CUERS PIERREFEU en raison de la Coupe Gambardella programmée à cette date. La Commission dit match à jouer le 05.11.2023.

ROCBARON: Demande le report de son match U17D2 Poule B du 30.09.2023 c/ CUERS PIERREFEU en raison d'un arrêté municipal. La Commission dit match à jouer le 22.10.2023.



MODIFICATION CALENDRIER U 14

Suite à la demande de la CADIERE en U14 D2,

La Commission après avoir consulté les dossiers U14 et au vu de leur classement, la Commission a demandé aux clubs suivants :

GAPEAU FC, SC TOULON, COGOLIN, qui ont refusé la montée en U14 D1.

Dans la continuité du classement U14 le FC PUGET a donné son accord pour intégrer la D1

De ces faits, prière de consulter les calendriers U14D1 et U14D2 rectifiés.

- FC PUGET : U14 D1 - US CADIERE : U14 D2

Rattrapage des rencontres suivantes le 5 novembre 2023 dernier délai ou en semaine :

- U14 D1: LA LONDE / FC PUGET

- U14 D2 : LA CADIERE / SIX FOURS LE BRUSC

Les deux rencontres de la première journée concernant LA CADIERE et PUGET sont annulées

RAPPEL

La Commission sera particulièrement vigilante et vérifiera le nombre de licenciés par catégorie d'âge de clubs souhaitant engager des équipes ceci afin d'éviter les forfaits en cours de saison.

Les engagements seront confirmés après vérification.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

U14 D1

O ST MAXIMIN 2 / RACING FC TOULON 2 du 17.09.2023 (51269.1)

MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

U14 D1 : ST TROPEZ-LA BAIE / LA LONDE. Changement d'horaire après le délai.

Amende financière de 20 € à imputer à ST TROPEZ-LA BAIE (26496668).

CHAMPIONNAT U15 A 8

La Commission des Activités Sportives JEUNES souhaite organiser un championnat U15 à 8.

Si vous êtes intéressé pour engager une équipe dans cette catégorie, vous pouvez dès à présent ajouter votre engagement sur Footclubs ou envoyer un mail au secrétariat du District : secretariat@var.fff.fr

La date butoir est le 30 septembre 2023.

Prochaine réunion Mardi 26 septembre 2023

> Le Président : Blaise SASSO Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ